



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions regnes et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le voyage du prince Napoléon continue de préoccuper les journaux et le monde officiel. Il inspire à la *Presse* les réflexions suivantes :

« Le prince voyage incognito. Si nous ne craignons de nous répéter, nous dirions ce que nous dirions lors du voyage de ce personnage à Berlin; nous rappellerions les bruits qui précéderent et suivirent ce voyage; nous ferions remarquer que le prince est allé à Berlin avant la réunion du parlement douanier, qu'il est resté à Paris pendant et qu'il parcourt l'Allemagne du Sud après.

« Sans se poser en devineur d'énigmes politiques, on ne peut s'empêcher d'être frappé de ce rapprochement. Avant, à Berlin, le prince cherchait à détourner les effets probables de la réunion. Pendant, à Paris, il observait. Après, à Vienne, à Stuttgart, à Munich, il va fortifier les résistances et empêcher le compromis. Il n'est pas allé à Carlsruhe, parce que là il n'y a rien à faire, Guillaume I^{er} y règne sous le nom de son gendre. Si tout cela n'est pas vrai, il faut avouer que c'est vraisemblable. Mais nous oublions que le prince voyage pour son plaisir, et n'est chargé d'aucune mission politique.

Une dépêche de Vienne, rapporte que le prince Napoléon, accompagné du duc de Gramont et des personnes de sa suite, a été reçu par l'empereur d'Autriche.

Le prince était en grande tenue de général de division. L'audience a duré trois quarts d'heure.

M. de Beust avait été reçu dans la matinée par le prince. L'audience avait été assez longue.

Samedi au soir, un grand dîner en l'honneur du prince a été donné par M. le duc de Gramont.

Dimanche, le prince Napoléon a dû dîner chez l'empereur, à Schœnbrunn.

Les journaux viennois annoncent que Son Altesse impériale, modifiant le programme de son voyage, se propose de rester huit jours à Vienne.

On écrit de Vienne à la *Correspondance du Nord-Est*, qu'on a beaucoup remarqué l'audience que l'empereur François-Joseph a accordée au général Türr, à Pesth. La même lettre rappelle les relations intimes qui existent entre le général hongrois et le prince Napoléon. Elle ajoute que le général Türr attendra probablement le prince à Pest, pour l'accompagner à Constantinople.

Le *Courrier du Bas-Rhin* contient, à propos de la maladie actuelle de M. de Bismark, une piquante récapitulation des indispositions dont a été atteint, depuis quelques années, cet homme d'Etat.

La voici :

M. de Bismark a été indisposé quelquefois déjà; il l'a été le jour où, pendant l'affaire du Luxembourg, il avait son entrevue avec le prince Gortschakoff; il l'a été encore quand il s'est trouvé en désaccord avec le roi Guillaume et qu'il s'est retiré, un peu à la façon de Richelieu; il l'a été avant 1866 déjà, alors que sa santé délabrée le força d'aller prendre les

bains fortifiants de Biarritz, et que, par un hasard tout-à-fait providentiel, il se rencontra au pied des Pyrénées avec un souverain qui devait trouver plus tard la Prusse mal délimitée.

Il se peut que l'indisposition dont il est question aujourd'hui soit d'une nature moins politique que ne l'étaient ces névralgies ministérielles de 1865, 1866 et 1867; comment se défendrait-on pourtant de ces souvenirs, chaque fois qu'il est question d'une maladie de M. de Bismark? et comment ne se méfierait-on pas un peu en entendant les journaux prussiens crier : *Au loup!* et en se rappelant qu'avec ce même cri ils ont si souvent trompé le pauvre monde!

L'amiral Farragut, ce fameux homme de mer, qui parcourt depuis si longtemps le monde avec une escadre américaine; qui a mouillé dans toutes les mers européennes; qui a visité toutes les capitales et les villes les plus importantes du midi de l'Europe; qui a visité Garibaldi à Caprera, Pie IX au Vatican, Victor-Emmanuel à Florence, et que certaines feuilles politiques n'ont cessé de nous représenter comme prêt à venir dévorer les monarchies de notre vieux continent, est, dit l'*Époque*, attendu prochainement à Paris, où il arrivera après s'être arrêté d'abord à Brest. Viendrait-il, par hasard, dans la capitale de la France pour mettre les Français à la raison? On verra bien.

Le gouvernement italien a déclaré qu'il considérait la convention du 15 septembre 1864, sinon comme formellement abolie, du moins

comme écartée par le fait même de la nouvelle intervention française à Rome. Dans l'origine, le cabinet de Florence semble avoir cru que l'opinion du pays tiendrait surtout à la prompte cessation de l'occupation française, et il aurait sans doute fait les plus grands sacrifices pour l'obtenir immédiatement.

Le *Diritto*, organe du tiers parti en Italie, n'est pas rassurant dans ses appréciations à propos du fameux impôt sur la mouture. Il croit fermement qu'aucune force de gendarmerie ne sera assez puissante pour assurer la perception de cette taxe, et qu'on recevra partout les percepteurs à coups de fusil.

Les crimes en Italie se multiplient.

Le brigandage dans les provinces méridionales prend des proportions incroyables. Nous trouvons dans nos correspondances une succession de faits d'une atrocité qui dépasserait l'imagination.

Dans une province, on a été obligé de faire parvenir au ministère à Florence une demande pour l'envoi du général Fumel, si connu pour sa sévérité dans les annales de la répression du brigandage dans ces dernières années, chargé de pleins pouvoirs.

Le gouvernement central n'a pas accédé à cette demande, et le brigandage augmente tous les jours.

À Ravenne, dans les anciens Etats pontificaux, M. le chevalier César Cappa, en sortant lundi soir du théâtre, a été assassiné au milieu de la ville. La justice n'est pas encore parvenue à découvrir l'audacieux auteur de l'attentat.

FABLETTON.

6

VOYAGE

A LA RECHERCHE DU BONHEUR,

Par M. ARMAND LAPOINTE.

(Suite.)

Au moment où Philippe se plaçait au balcon et interrogeait des yeux le palais Mazzi, une des fenêtres de ce palais s'ouvrit, et l'inconnue du matin apparut à la croisée en compagnie d'une vieille dame. Immédiatement les saluts recommencèrent de l'hôtel au palais, et des regards furtifs se croisèrent au-dessus des passants.

Cette pantomime n'avait point échappé au personnage que nous avons laissé dans la rue. Une sourde colère semblait l'animer, et si l'on peut juger des sensations du cœur humain par les nuances qui se reflètent sur le visage, on pouvait hardiment conclure que cet individu allait bientôt arriver au paroxysme de la rage. En effet, après quelques minutes pendant lesquelles sa physionomie passa du blanc livide au ponceau le plus cramoi, il se dirigea vers l'hôtel et demanda à parler à l'étranger qui, en ce moment, se trouvait au balcon du premier étage. Philippe, très-occupé à cribler le pa-

lais Mazzi d'œillades assassines, refusa de se déranger, et fit dire à l'importun visiteur d'attendre qu'il descendit. Celui-ci ne répondit rien, entra au salon et attendit. Bientôt les deux dames rentrèrent chez elles, et Philippe, n'ayant plus à contempler que la façade de leur habitation, s'empressa de descendre :

— Monsieur, lui dit son visiteur, après l'avoir salué, vous avez rencontré ce matin, au coin de la rue de Tolède, une jeune dame et vous l'avez abordée?

— Je vous ferai remarquer, monsieur, répondit Philippe, que vous me faites l'honneur de m'interroger, et que je ne sais pas votre nom.

L'inconnu tira de sa poche une carte de visite, la remit à Philippe et continua :

— Je pourrais supposer que cette rencontre a été toute imprévue, et ne pas y attacher d'importance; mais vous avez suivi cette dame, et l'avez saluée de nouveau au moment où elle rentrait chez elle.

Philippe jeta un coup-d'œil sur le vélin, et dit fort tranquillement à son interlocuteur :

— Après, monsieur.

— Enfin, il y a quelques instants, apercevant la personne dont je parle à sa fenêtre, vous avez continué vos politesses, et vos regards m'ont dit assez clairement que j'avais en vous un rival.

— Permettez-moi de vous faire compliment de votre

sagacité; mais où voulez-vous en venir, monsieur?

— A ceci : j'ai l'honneur, monsieur, de vous prier de cesser toute poursuite à l'égard de cette dame.

Philippe contempla, non sans étonnement, le personnage qu'il avait devant les yeux, et, surpris de l'étrange demande que celui-ci lui adressait, il répondit en souriant :

— Je regrette, monsieur, de ne pouvoir vous satisfaire.

— Si je suivais les usages du pays, reprit froidement l'inconnu qui était devenu très-calme, il me serait facile de me débarrasser de vous : mais je suis militaire, c'est-à-dire homme d'honneur. Demain matin, vous recevrez la visite de deux de mes amis; je vous prie, d'ici là, de vous enquérir de témoins; ces messieurs conviendront des conditions de notre rencontre.

Philippe réfléchit un instant.

— Encore un mot, monsieur, dit-il; voulez-vous me donner votre parole d'honneur que vous êtes aimé de la personne dont il s'agit, et je m'engage à faire ce que vous désirez?

— Je vous tiens pour un galant homme, répondit l'inconnu que cette parole de Philippe avait touché, et je vais vous répondre en homme d'honneur : Non, je ne suis pas aimé de cette dame.

— J'aurai donc l'honneur d'attendre vos témoins de-

main jusqu'à dix heures.

L'inconnu salua et sortit.

Le lendemain, à six heures du soir, notre ami se battait à l'épée avec l'officier napolitain, et comme il n'avait jamais pratiqué la garde basse fort en usage en Italie, il recevait, entre la deuxième et la troisième côte, un furieux coup d'épée qui mit ses jours en danger et le retint deux mois au lit.

XIII.

Ce duel fit du bruit à Naples : on essaya de lui donner un motif politique; mais quelques indiscretions circulèrent, et l'on sut bientôt qu'on ne devait voir dans cette rencontre autre chose qu'une rivalité d'amour. Le nom de la belle veuve, après avoir été murmuré sous l'éventail dans quelques salons aristocratiques, se trouva dans toutes les bouches. Certain curieux — et il y en a beaucoup à Naples — allèrent se renseigner à la chancellerie française, et quelques jours suffirent pour apprendre à tout Naples que le blessé était un charmant gentilhomme français, possesseur de cinquante mille francs de rente. Blessé grièvement, mourant peut-être, M. le baron Philippe de Gast excita les sympathies de cette population à l'esprit mobile et enthousiasme; tout ce que la ville renfermait de riches, de curieux et d'innocents, se fit incrire à l'hôtel de la rue de Tolède.

A Palerme, le gouvernement doit fermer les yeux sur le cours de la fausse monnaie.

Tous les jours, les condamnés aux bagnes prennent la fuite. Après l'évasion du fameux Genéri, de Bologne, qui a pu s'échapper des mains des carabiniers dans le port de Livourne, on parle aujourd'hui de trois fameux brigands, condamnés aux galères et détenus provisoirement dans les prisons de Finaleborgo, qui seraient parvenus à s'évader, sans que la justice ait pu encore suivre leurs traces.

Tel est l'état moral et matériel de l'Italie.

Il n'y a donc pas à s'étonner si dans la Péninsule le nombre des partisans du gouvernement s'amoindrit tous les jours, et si tous ces partis conspirent, pour ainsi dire, contre un gouvernement dépourvu de tout prestige, de toute autorité, de toute énergie !

Suivant la *Correspondance de Paris*, le prince Humbert se disposerait à faire prochainement un voyage à Berlin.

On rattacherait ce voyage au projet d'un emprunt que le gouvernement italien songerait à faire en Prusse.

Le général Tevès est parti de Rome pour aller en Amérique chercher les douze cents hommes que les catholiques du nouveau monde offrent au souverain pontife.

A cette nouvelle, Garibaldi a écrit à ses amis de New-York une lettre de malédiction contre tout Américain qui osera soutenir le gouvernement des prêtres.

La *Nouvelle Presse libre* donne l'analyse de la loi militaire qui doit être soumise au Reichsrath.

Voici les dispositions principales de cette loi :

L'obligation du service militaire est générale et doit être accomplie personnellement par tout citoyen capable de porter les armes.

La force armée se compose de l'armée, de la marine de guerre, de la landwehr et de la landsturm.

L'obligation de l'entrée dans l'armée, la marine ou la landwehr, commence le 1^{er} janvier de l'année qui suit l'accomplissement de la vingtième année. La durée du service est, dans l'armée de terre et de la marine, de trois ans sous les drapeaux, de sept ans dans la réserve et, en outre, de deux ans dans la landwehr, pour ceux qui ont accompli leurs dix ans dans l'armée active ; elle est de douze ans dans la landwehr pour ceux qui y sont entrés directement.

L'obligation du service dans la landsturm dure depuis l'âge de dix-huit ans accomplis jusqu'à l'âge de quarante ans accomplis. Appartiennent à la landsturm tous ceux qui ne servent pas dans l'armée ou la marine, ni dans la landwehr. Les étrangers naturalisés près l'âge de vingt ans auront à remplir les

obligations militaires correspondantes à leur âge.

Les opérations du recrutement dans le Schleswig septentrional ont donné cette année de tristes résultats. Sur 977 individus, soumis au service militaire, à Flensburg, 240 seulement se sont présentés ; la plupart de ceux qui n'ont point paru sont considérés comme déserteurs, et ceux qui sont restés ne devaient être qu'un vrai rebut, car on n'a pu en admettre au service que trente-six. Dans les cantons, il s'est produit à peu près le même fait ; sur 978, 543 se sont montrés, et 83 seulement étaient propres au service militaire.

Le journal la *Question d'Orient* donne de graves nouvelles. On s'occuperait de nouveau, à Constantinople, d'un changement dans l'ordre de succession au trône de Turquie. La feuille qui édite ce bruit pense, avec raison, qu'il sera impossible d'introduire une innovation aussi radicale dans les mœurs et les institutions politiques de la Turquie, sans soulever une explosion générale qui serait le signal de la grande catastrophe orientale.

Le même journal commet à cette occasion une petite médisance à l'adresse du nouveau cheik Ul-Islam, que les ulémas ne veulent pas reconnaître. Il nous apprend que ce nouveau chef de la religion musulmane est un domestique du sultan, créature de Fuad et d'Aali, et que s'il a été élevé à cette haute dignité, c'est pour délivrer aux hommes politiques de la Porte, sans hésitation d'aucune sorte, le *felva* qui leur est nécessaire et qui doit sanctionner le changement dans le droit de succession en Turquie, et partant au trône ottoman. D'où la résistance des ulémas.

On lit dans le *Siccle* :

Nous apprenons que Halim-Pacha, oncle du vice-roi d'Egypte et l'un de ses héritiers présomptifs suivant la loi d'hérédité musulmane, vient d'être obligé de se placer sous la protection des consuls généraux d'Europe au Caire, et d'en appeler au sultan des persécutions et des violences dirigées contre lui par le gouvernement de son neveu.

Les nouvelles toutes récentes qui nous parviennent de la Bosnie nous confirment que l'insurrection prend tous les jours une plus grande extension.

Osman-Pacha a été envoyé sur les lieux pour l'étouffer ; mais jusqu'à présent il n'a réussi à rien faire.

Le *Moniteur* publie un rapport du ministre de la guerre qui soumet à l'approbation de l'Empereur un arrêté du gouverneur-général de l'Algérie dont l'objet a une grande importance politique. Il s'agit d'étendre aux Arabes

le régime municipal et de transformer progressivement la tribu en commune.

Le principe de la commune existe, en germe, dans l'organisation traditionnelle des populations indigènes. La *djemmaâ* (réunion) est une sorte de conseil communal où tous les intérêts de l'agglomération sont traités par les notables de la tente. La *djemmaâ* va devenir le conseil subdivisionnaire. En prenant une forme administrative et légale, sous la surveillance et la direction des autorités françaises, elle empruntera à nos conseils municipaux certaines attributions et certaines garanties destinées à la rapprocher du système qui nous régit.

Entre ces municipalités arabes et celles du territoire civil, l'arrêté dont nous nous occupons établit des municipalités mixtes formées à la fois de Français et d'indigènes, partout où l'élément européen existe en trop petit nombre encore pour constituer une commune française jouissant de tous ses droits civils. Ces conseils mixtes sont présidés par le chef militaire, mais ils ont toutes les attributions essentielles des conseils municipaux en matière administrative et financière.

Ainsi, trois degrés sont organisés dans l'ordre municipal :

1^o La commune arabe, exclusivement composée d'indigènes, perfectionnement de la *djemmaâ* adaptée aux mœurs des tribus, mais modifiée par quelques dispositions importantes de la loi française, et destinée à devenir une commune mixte lorsque la propriété et l'industrie y auront introduit un certain nombre d'Européens ;

2^o La commune mixte composée d'Européens et d'indigènes, mais revêtant, dans ses conditions les plus caractéristiques, les formes de la municipalité française et destinée à devenir une commune civile, lorsque la population européenne y sera suffisamment nombreuse ;

3^o Enfin la commune civile avec un maire et un conseil municipal, telle qu'elle fonctionne dans les villes principales de l'Algérie.

Les troubles singuliers qui se sont produits dans les départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, et sur lesquels nous avons déjà donné plusieurs fois des détails, viennent d'avoir de nouveaux et assez graves épisodes dans les arrondissements de Barbezieux et de Cognac. Nous en empruntons le récit au *Charentais* :

Dimanche dernier, 31 mai, la messe venait de finir à l'église de Sigogne, canton de Jarnac, et l'abbé Lombard, desservant de cette paroisse, encore revêtu du surplis, se dirigeait vers les fonts baptismaux, situés à l'entrée de la nef. A ce moment, une foule furieuse l'interpelle directement et, l'accablant d'invectives et de menaces, le somme de livrer sur-le-champ un tableau où sont représentés

des épis de blé et des grappes de raisin, emblèmes des dîmes et redevances payées, sous l'ancien régime, à l'autorité ecclésiastique.

En vain le curé, qui entend, pour la première fois, parler de ce tableau imaginaire, proteste qu'il ne peut satisfaire leur désir, puisqu'il ignore absolument sur quel objet porte leur réclamation ; en vain, sur l'invitation du maire de la commune et pour apaiser l'aveugle colère des perturbateurs égarés, il jure solennellement devant Dieu qu'il ne peut leur montrer, en fait d'emblèmes, qu'un superbe ostensor donné par l'Empereur à l'église de Sigogne, et sur lequel se trouvent en effet ciselés en relief des épis de blé et des grappes de raisin, symboles des deux espèces eucharistiques ; il est poussé violemment vers la porte de son église, arraché des fonts baptismaux où il s'était réfugié faisant tête à l'orage et gardant une attitude énergique, enfin traîné au dehors, terrassé et affaiblement maltraité.

Toutefois, ayant le sentiment de sa situation au plus haut point critique et guettant l'occasion de s'échapper à travers cette foule, il pénètre dans le presbytère. Encore vigoureux et agile, en dépit de ses soixante-quatre ans, il escalade un mur de plusieurs mètres de hauteur et va se blottir dans le coin d'un grenier, chez un voisin alors absent de sa maison.

Un instant après, plus de cinq cents personnes envahissent le presbytère, écartant de force le maire de la commune qui en avait barré l'entrée, fouillant dans toutes les chambres, explorant toutes les issues, et réclamant à grands cris leur victime disparue.

Le lendemain, dès six heures du matin, M. le procureur impérial de Cognac et M. le lieutenant de gendarmerie de cette ville se rendaient à Sigogne avec dix gendarmes et un brigadier pour procéder à une enquête. Sur la désignation du maire, quatre des plus mutins furent arrêtés sur-le-champ ; mais cette mesure de juste rigueur ayant causé parmi la population, qui tout-à-l'heure paraissait calme, une émotion extrême, les quatre individus arrêtés furent, pour éviter de graves complications, transférés à la maison d'arrêt de Cognac, sous la conduite de quatre gendarmes, dans la voiture même qui avait amené M. le procureur impérial.

En apprenant cette nouvelle, la multitude, grossie par des flots de population accourus des communes voisines, pousse des cris de vengeance et réclame impérieusement la liberté des prisonniers, qu'elle se prépare d'ailleurs à aller délivrer même à Cognac. Mais l'attitude calme et digne, le sang-froid et l'énergique résolution de M. le procureur impérial, ainsi que du lieutenant de gendarmerie et des quelques hommes qu'il avait sous ses ordres, imposèrent à ces furieux, sans les ramener pour tant à la raison ni réussir à disperser les groupes.

Mme d'Amalfi, femme ambitieuse et rêvant pour sa fille, coquette émérite, un riche mariage, partagea l'engouement général, et fit mettre son médecin à la disposition du blessé. Cette démarche, qui ne la compromettrait pas, eut tout le succès désirable : Philippe accepta les soins du docteur Rocca, et le rusé médecin, sans trop interroger son malade, apprit que la renommée n'avait point été menteuse à l'égard de la position de notre héros et du chiffre de sa fortune.

L'amour et la jeunesse sont plus habiles que tous les médecins de la terre ; le docteur Rocca, qui était un homme habile, flatta les espérances de Philippe et laissa faire la nature. Grâce à ce système de médication, il obtint en quelques mois une cure merveilleuse qui fit le plus grand honneur à sa science.

Le blessé était entré en pleine convalescence ; il pria le docteur de hâter le jour de l'entrevue si ardemment désirée.

Le médecin, après en avoir conféré avec ses clientes, apprit au jeune homme que ces dames iraient le soir même au théâtre St-Charles, et que la présentation se ferait dans leur loge, entre le 2^e et le 3^e actes de l'opéra.

Tout le monde sait qu'à Naples le théâtre n'est autre qu'un rendez-vous de causeries et de réceptions, et que, sauf le grand air de la prima dona et celui du ténor qui

sont écoutés religieusement, tout le reste de la représentation se passe en vis'les et en conversations.

La loge de Mme d'Amalfi, située au rez-de-chaussée, c'est-à-dire dans la partie la moins éclairée du théâtre, correspondait à ce que nous appelons, à Paris, les 1^{ers} loges. Philippe fit louer la loge voisine de celle de Mme d'Amalfi, et, bien avant le lever du rideau, il était au théâtre, attendant avec une fébrile agitation l'heure où il pourrait pénétrer dans le bienheureux sanctuaire.

Vers le milieu du 1^{er} acte, la porte de la loge voisine s'ouvrit et un froufrou soyeux lui apprit que Mme Merolla et sa mère n'étaient plus séparées de lui que par une mince cloison de quelques centimètres d'épaisseur. Bientôt cette voix d'or, qui s'était fait entendre dans la rue de Tolède, lui arriva comme un doux murmure à travers la cloison ; il y appliqua son oreille et tenta de saisir quelques mots de la bouche aimée.

Pendant le premier entr'acte, ses voisines reçurent une visite : de chaudes embrassades furent échangées, les fauteuils furent déplacés, et une conversation tout intime s'entama, sur le devant de la loge, entre la personne qui venait d'entrer et Mme Merolla.

— Tu l'aimes donc ce jeune Français ? demanda une voix féminine, jeune et fraîche, à la belle veuve.

Celle-ci fit entendre un rire moqueur, brillant et mé-

tallique comme une cascade de pièces d'or et répondit :

— Ma chère, il a cinquante mille francs de rentes !

Ces mots furent une douche d'eau glacée pour le malheureux Philippe ; il allongea le corps en dehors de sa loge, contempla un instant avec le plus froid dédain les deux jeunes femmes, et, se couvrant la tête de son chapeau, quitta le théâtre.

Le lendemain, levé avec l'aurore, il s'embarqua sur le paquebot qui devait le conduire à Marseille, et, jetant un dernier regard sur ce golfe splendide, il murmurait tout bas :

— Où diable trouverai-je donc le bonheur ?

XIV.

La première démarche de Philippe, après son retour à Paris, fut d'aller embrasser son ami Charles, qu'il n'avait pas vu depuis cinq mois. Il trouva l'étudiant en Jarmes et faisant sa malle : Charles venait de recevoir une dépêche lui annonçant la mort subite du bon M. Kerneur, qui avait été frappé d'une apoplexie foudroyante.

Philippe mêla ses larmes à celles de son ami, essaya de le consoler, et ne le quitta qu'au moment où celui-ci mettait les pieds dans le wagon, à huit heures du soir.

En lui faisant ses adieux, Charles demanda à Philippe s'il avait enfin trouvé le bonheur.

— Pas encore ! répondit celui-ci, rongissant involontairement au souvenir des désagréables aventures de son voyage.

— Je t'écirai bientôt, reprit Charles, et, plus heureux que toi, j'espère avoir à l'annoncer que j'ai trouvé ce que tu cherches vainement depuis deux ans.

— Tu ne reviendras donc pas à Paris ?

— Non, mon ami.

— Adieu donc, mon bon Charles.

— Adieu, Philippe. Surtout n'oublie pas que le pavillon de la maison blanche des bords de la Sèvre sera toujours prêt à te recevoir.

— Merci !

Le sifflet de la locomotive se fit entendre, et la puissante machine, dévorant l'espace, disparut, laissant derrière elle une traînée lumineuse.

Les dernières courses d'automne allaient avoir lieu, et M. le baron de Gast, qui était membre du Jockey-Club, voulut y faire bonne figure. Il s'inscrivit pour une course de gentlemen-riders, et monta lui-même un excellent cheval de chasse que son cousin, M. de Champlieu, lui avait cédé. Son adresse comme cavalier, les rares qualités de son cheval, et l'habitude qu'il avait des chasses à courre de Bretagne et de Ven-

Quant aux quatre individus arrêtés comme les principaux excitateurs du désordre, nous apprenons qu'ils ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Cognac : trois à quinze mois, et le quatrième à quatre mois de prison.

Hier matin, bien que ces regrettables scènes de tumulte eussent à peu près pris fin, partit d'Angoulême pour Sigogne une force nécessaire pour assurer l'action de la justice ; dix arrestations ont été opérées sans la moindre velléité de résistance, et, à l'heure qu'il est, l'ordre est complètement rétabli.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On nous assure que l'Empereur s'est prononcé d'une manière formelle contre l'éventualité d'élections avant l'expiration du mandat des députés actuels.

L'Empereur aurait dit : « N'ayant pas de raisons à donner au pays pour une dissolution de la chambre, je ne puis pas sans motif limiter le mandat que le peuple a délégué. » (Mémorial diplomatique.)

— On lit dans le *Journal de Genève* :

La police française de Londres, ayant cru remarquer une certaine agitation parmi les réfugiés, en avait informé le ministère de l'intérieur ; on a donc redoublé de surveillance et de précaution aux abords de la gare, et trois individus de mines et d'allures suspectes s'étant présentés à l'arrivée d'un train, on les a immédiatement arrêtés, sans que rien ait d'ailleurs permis de supposer qu'ils avaient été amenés à Rouen par quelque projet d'attentat. Seulement le *Pays* avait eu connaissance de la dépêche envoyée à Paris par les agents de Londres, il avait appris aussi l'arrestation que je viens de vous raconter, et rapprochant ces deux faits l'un de l'autre, les grossissant outre mesure, il a mis en circulation cette rumeur, qui courait le soir dans tout Paris. Rien de plus, rien de moins, je crois, au fond de cette histoire.

— La situation commerciale ne se modifie pas ; rien n'indique encore, dans le dernier bilan de la Banque de France, qu'il faille s'attendre à une prochaine reprise des affaires. Voici d'ailleurs les variations subies par les principaux chapitres :

L'encaisse a encore augmenté d'environ 11 millions et demi et s'élève maintenant à plus de 1209 millions.

Les comptes particuliers ont décré de 5 millions à 458 millions.

Le chiffre du portefeuille a subi une nouvelle réduction de plus de 6 millions et demi à 418 millions et demi.

La circulation des billets s'est accrue de 6 millions et demi à 1205 millions et demi.

Les autres chapitres n'ont éprouvé que des modifications sans importance.

— Le Saint-Père voulant, à l'occasion de la première communion du Prince Impérial, donner une marque de bienveillance particulière à son filleul, lui a fait parvenir, par l'intermédiaire du cardinal Lucien Bonaparte, un précieux reliquaire surmonté d'un camée antique de la plus rare beauté. Ce présent est accompagné d'une lettre autographe du Pape au jeune Prince, lettre conçue, dit-on, dans les termes les plus touchants.

— On annonce pour le mois d'octobre prochain un nouveau congrès d'étudiants.

— On assure que le roi de Hanovre a demandé la permission de résider en France et que l'Empereur la lui a accordée. Sa résidence future serait probablement dans un des départements du Centre.

— On s'occupe beaucoup d'un vol qui vient d'être commis chez le receveur particulier de Marenes (Charente-Inférieure) pendant une absence de ce fonctionnaire.

Trente-deux mille francs ont été volés ; ils étaient enfermés dans une caisse affectée au service du jour, placée dans un bureau au rez-de-chaussée où personne ne couche. D'habitude, chaque soir, l'argent est transporté, comme l'exige la prudence, dans la caisse principale qui est dans la chambre à coucher de M. le receveur particulier.

Il y avait eu négligence ou oubli ce jour-là. La somme volée était en or, en pièces de 20 fr., contenue dans deux sacs qui n'étaient pas les seuls. Le voleur a appliqué le précepte d'Horace, *est modus in rebus*, et il a limité sa convoitise à 52,000 fr. On a trouvé dans le salon de M. le receveur particulier un des sacs vides, et une porte donnant communication dans les bureaux, laquelle est toujours fermée et sans usage, entr'ouverte et les clefs à la serrure.

Le voleur ou les voleurs ont donc circulé, les clefs en mains, sans commettre aucune effraction intérieure ou extérieure. Un serrurier mécanicien, consulté sur le jeu de la serrure de la caisse qui a été dépouillée en partie, a affirmé qu'on n'aurait pu l'ouvrir sans la clef véritable et à l'aide d'une fausse clef ou d'un rossignol.

Les voleurs connaissent donc parfaitement la disposition des choses et paraissent avoir joui de toutes les facilités désirables pour l'accomplissement de leur dessein. Cependant aucun indice n'a encore révélé quels peuvent être les coupables. La justice poursuit ses investigations et ne tardera sans doute pas à découvrir les audacieux voleurs.

M... chargé de pouvoirs de M. le receveur particulier de Marenes, a été incarcéré lundi soir.

— Néro le chien favori de l'Empereur, vient de mourir à la fleur de l'âge ; il avait à peine

sept ans. L'autopsie a démontré qu'il avait succombé à la rupture d'un anévrisme, ni plus ni moins qu'une personne natgrelle.

L'Empereur aimait beaucoup Néro, mais on a raconté à son sujet beaucoup d'histoires inexactes.

Néro ne voyait son maître qu'à Saint-Cloud, pendant la villégiature de la cour : il était en pension chez le garde du parc, Berthel. Pendant les chasses à tir, l'Empereur se servait de son chien comme *reporter*, un garde le tenait en laisse, et quand une pièce était démontée, Néro, qu'on lâchait sur le coup, la rapportait dans sa gueule.

— La province de Cagliari, en Sardaigne, a mis à la disposition du préfet une somme de 100,000 francs pour aider à la destruction des sauterelles ; ces fonds paraissent insuffisants ; c'est par centaines d'hectolitres qu'on les recueille sans que le mal semble diminuer. La direction de l'agriculture a fait imprimer, d'après les communications qu'elle avait sollicitées, une instruction pratique pour combattre ce redoutable fléau.

— On annonce de Chine que l'empereur Tchoung-Tché, qui a aujourd'hui quatorze ans accomplis, sera prochainement déclaré majeur et prendra la direction des affaires.

Il est question en ce moment de lui choisir une épouse. A cet effet, cent-vingt jeunes filles de onze à dix-neuf ans ont été admises à concourir ; la veille elles avaient été conduites au palais. Sept d'entre elles ont été désignées pour subir un examen : c'est l'impératrice-mère qui devait décider.

D'après des lettres de Pékin du 2 avril, la jeune fille sur laquelle sont tombés le choix du prince et celui de sa mère est née à Mokden, dans la province de Ching-King ; elle a atteint sa onzième année ; elle est d'une grande beauté, et elle appartient à une famille qui pendant quinze ans a joui de toute la faveur de l'empereur Tao-Konaeg, mort en 1850.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, sur les deux heures après midi, le feu s'est déclaré à l'Abattoir, à l'extrémité sud du bâtiment de gauche, dans un magasin de paille occupé par divers charcutiers. En peu d'instants la flamme s'est fait jour à travers la toiture ; mais des secours prompts et intelligents ont été immédiatement organisés et ont arrêté les progrès du feu. Les dégâts s'élèvent à 2,000 francs environ.

Les diverses pompes de la ville ont été conduites à l'Abattoir, mais deux seulement ont fonctionné, sous la conduite de M. Joly, capitaine des pompiers, et des officiers de la compagnie. La pompe du chemin de fer, arrivée dès le début, sous les ordres de M. Robert, chef de gare, a bien contribué aussi à arrêter le feu.

dée, où les obstacles de haies et de rivière en miniature de nos fêtes hippiques ne sont que des enfantillages, lui firent gagner le prix. Ce succès inespéré, les bravos des femmes les plus jolies et les plus élégantes, les applaudissements de la foule l'enivèrent, et notre héros se crut encore une fois sur le chemin du bonheur.

Il donna congé de son appartement de la rue de Helder, alla se loger rue de la Pépinière, dans un hôtel aux vastes dépendances ; monta une écurie fastueuse, augmenta le nombre de ses domestiques et fit venir, de Londres, un jockey anglais pour entraîner les chevaux qu'il se proposait d'engager aux courses du printemps.

Cette vie active, pleine d'occupations et d'émotions diverses, plut extrêmement à Philippe ; il prit l'effet pour la cause et se crut parfaitement heureux. Un homme un peu plus calculateur que ne l'était M. le baron de Gast, se fût demandé si, en agissant ainsi, il ne roulait pas sur le chemin de la ruine, et apercevant dans le lointain le précipice où il devait choir, se fût incontestablement arrêté ; mais notre ami se préoccupait médiocrement de l'avenir. Une seule chose lui importait : on lui avait dit que le bonheur, — un bonheur qu'il pensait n'avoir pas goûté, — se trouvait quelque part, et il s'était imposé la tâche de le trouver.

L'hiver se passa dans les apprêts que nous venons de

décrire. Le luxe que déployait Philippe, sa jeunesse, sa bonne mine, ses aventures à Bade et à Naples, qui avaient transpiré, et auxquelles on donnait un dénouement bien différent de la réalité, le mirent à la mode, et pendant toute la saison, il passa son existence au sein des fêtes et des plaisirs.

Tout le monde complimentait M. de Champlieu de son jeune cousin.

— Il va un peu vite ! répondait celui-ci, qui connaissait parfaitement le prix de cette existence et qui, présumant bien que le capital devait être fortement entamé, regrettait le conseil qu'il avait donné à M. de Gast de mobiliser sa fortune.

Enfin, le printemps était arrivé, Philippe, plein de confiance dans les futurs succès de son écurie, engagea, sur quatre chevaux des paris considérables. Au moment du départ, l'un de ses chevaux fit un écart, se jeta dans les cordes, et s'abattit en se démettant une épaule. A la seconde course, au moment où il se croyait certain de la victoire, la sangle qui retenait la selle se défit, et le jockey disparut sous le ventre de l'animal. Exaspéré de ces accidents qui ruinaient ses espérances, furieux contre son jockey qu'il accusait de ses malheurs, il voulut monter lui-même son cheval à la course suivante, et, par une de ces fatalités qui font que certains jours de la vie devraient être teintés en noir, Philippe, l'un des meilleurs cavaliers de Paris, fut désarçonné et jeté

tout meurtri sur la voie poussiéreuse.

Notre héros se releva et rentra chez lui tout déconfit. Le jour suivant il mit son écurie en vente, régla ses paris, et acquit la conviction que cette nouvelle tentative pour trouver le bonheur lui avait coûté quatre cent mille francs.

XV.

Un matin, il trouva à son réveil une lettre de Charles Kerneur.

« Mon cher Philippe, disait cette lettre, je suis l'homme le plus heureux de la terre : je ne désire rien ! — ou, pour être plus vrai, il ne me reste qu'un désir, celui de te voir heureux comme je le suis. Si la vie d'aventures que tu mènes te fatigue un jour, si elle ne remplit pas complètement tes espérances, reviens vers nous et sois certain que tu trouveras ici le bonheur ! »

Cette lettre, un peu laconique, avait, sans doute, dans la pensée de Charles Kerneur, un double but : d'abord, de donner à son ami une définition du bonheur qui, dans l'esprit de l'habitant de la maison blanche, se traduisait par ces mots : *ne rien désirer* ! ensuite d'exciter la curiosité de Philippe en lui disant : Reviens vers nous. — Ce nous, qui contenait un inconnu, pouvait déterminer le jeune homme à faire un voyage à Sèvres, et, arrivé là, Charles comptait sur de puissants alliés pour l'y retenir.

Les diverses autorités de la ville se sont rendues sur les lieux du sinistre pour organiser les secours.

Il y a deux ans environ, le feu avait déjà pris en cette même partie du bâtiment.

La malveillance est complètement étrangère à ce sinistre.

Par suite des plaintes qui se sont produites au sujet de l'emploi abusif des armes portées par les militaires en dehors du service, S. Exc. le maréchal ministre de la guerre vient de prescrire les mesures propres à réprimer ces abus et en éviter le retour. M. le ministre autorise tous les chefs de corps à interdire indéfiniment le port du sabre à tous les hommes d'une mauvaise conduite habituelle ou sujets à s'enivrer.

L'ordre du jour de la séance de jeudi, au Corps-Législatif, portait la discussion du projet de loi relatif à l'achèvement des chemins vicinaux et à la création d'une caisse spéciale pour leur exécution.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des dépêches de Luxembourg nous apprennent que des manifestations d'un caractère politique se sont produites dans la journée du 7, non seulement à Luxembourg, mais encore sur divers autres points du grand-duché. Des groupes nombreux s'arrêtaient devant des placards dont les dépêches ne précisent pas le contenu, mais qui ont été l'occasion de démonstrations assez significatives en faveur de la France.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABEL PILON,

Éditeur-Libraire, rue de Fleurus, à Paris.

Fourniture immédiate et franco de tous les articles du Catalogue payables 5 fr. par mois pour chaque centaine de francs d'acquisition.

OUVRAGES RELIGIEUX.

EXTRAIT DU CATALOGUE :

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST, 2 v. in-fol., 125 gr. 90
LE NOUVEAU-TESTAMENT, splendide ouvrage, relié 60
LA VIE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, 2 v. in-8, gr. 25
LA SAINTE BIBLE, 5 vol. in-4, illustrés. 125
LIVRE DE PRIÈRES, en chromo, 2 riches vol. 150
ORATEURS CHRÉTIENS, 12 vol. in-8. 120
LES FLEURS DU CIEL, 1 vol., grav. en chromo. . . 60

Le numéro publié cette semaine par *l'Univers illustré* est doublement remarquable par la beauté de ses gravures et par le grand intérêt d'actualité des sujets qu'elles représentent. Le Voyage de Leurs Majestés à Rouen ; le Mariage de l'Infante d'Espagne ; la Nouvelle salle de lecture de la Bibliothèque impériale ; M. Disraeli à la Chambre des communes ; les portraits de la chanoinesse Ebergenyi et du comte Chorinski,

Mais ces calculs, s'ils existaient, devaient être encore une fois déjoués.

Philippe mit la lettre dans la poche de sa robe de chambre, et se dit :

— Je réfléchirai à cela un autre jour.

Puis il s'habilla, sortit, fit une promenade à pied, et comme le grand air lui avait donné de l'appétit, il entra pour déjeuner au café Bignon. Tout en faisant sa carte, il jeta un coup-d'œil dans la salle et aperçut, à une table placée en face de la sienne, une grosse figure ronde au teint couleur de coquelicot et merveilleusement épanouie. Le propriétaire de cette figure absorbait des huîtres de Marenes et buvait, en donnant des signes de la plus vive satisfaction, un vieux Sauterne aux teintes d'ambre doré.

— J'ai vu cette figure-là quelque part, pensa Philippe, mais du diable si je me souviens où.

Bientôt la bouteille de l'homme aux huîtres se trouva vide, il la contempla un instant avec un air de regret très-comique et appela le garçon ; mais en levant la tête son regard tomba sur Philippe, et il poussa la fameuse interjection :

— Aoh !

qui exprime, chez nos chers voisins les Anglais, toutes les sensations de l'âme, la satisfaction comme le déplaisir, la peur, comme l'espérance.

(La suite au prochain numéro.)

dont le procès fait tant de bruit en Autriche; une Course de vélocipèdes au Pré-Catelan; une Réception diplomatique au Caire, page curieuse et dessinée avec un talent exceptionnel; le *Rochambo*, nouveau monitor cuirassé de la flotte française; la Revue du Salon, douze bois spirituels, comme Cham seul sait les imaginer; Trois tableaux du Salon; un Rébus; un Problème d'échecs: tel est le programme de ce numéro hors ligne.

Marché de Saumur du 6 juin.

Froment (l'h. 77 k.)	29 53	Paille de ratelier	43 48
2 ^e qualité (74 k.)	28 38	(hors barrière)	—
Seigle	18	Paille de litier, id.	—
Orge	17	Foin id.	66 68
Avoine (entrée)	15	Luzerne (les 750 k)	62 40
Fèves	—	Graine de lin (70 k.)	29
Pois blancs	33	— de trèfle (70 k.)	—
— rouges	32	— de luzerne	—
Cire jaune (50 kil.)	175	— de colza 65 k	25
Huile de noix 50 k.	60	— de chenevis	29
— de chenevis	40	Amandes cassées	—
— de lin	48	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		ROUGES (3).		
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120	Souzay et environs 1867.	65 à 75
Id.	2 ^e id.	80 à 90	Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id.	» à »	Varrains, 1867.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 60	Varrains, 1867.	60 à 75
Id.	2 ^e id.	» à »	Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité 75 à 90
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 55	Id.	2 ^e id. » à »
Id.	2 ^e id.	» à »	Restigny 1867.	70 à 80
La Vienne, 1867.	1 ^{re} id.	32 à 36	Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 60 à 70
	2 ^e id.	» à »	Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant acte administratif, en date à Rou-Marson du seize avril mil huit cent soixante-huit, enregistré à Saumur le dix-huit avril même mois, folio 20, recto case 7, aux droits de quatre-vingt-douze francs quarante centimes.

M. Louis Moquin, propriétaire, demeurant à Rou, maire de la commune de Rou-Marson, agissant en cette qualité de maire de ladite commune.

A acquis de la demoiselle Cécile Rousseau, célibataire majeure, propriétaire demeurant à Rou-Marson.

Une parcelle de terre, close de murs et sise au bourg de Rou-Marson, contenant huit ares soixante-dix neuf centiares, joignant au levant François Derouet, au couchant, au nord et au midi des chemins, telle que ladite parcelle existe et sur laquelle est construite la maison d'école et mairie.

Cette vente est faite pour le prix principal de quatorze cents francs.

Les précédents propriétaires sont M^{lle} Sophie Rousseau et M^{lle} Catherine Rousseau.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales qui pourraient grever lesdits immeubles, M. Louis Moquin, en sa qualité d'acquéreur, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé audit greffe, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-huit, enregistré, et

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du cinq juin mil huit cent soixante-huit, enregistré, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il s'en fait publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. Louis Moquin, ès noms, a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq juin mil huit cent soixante-huit.

CHEDEAU. Tribunal de Commerce de Saumur.

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 8 juin courant, le sieur Valade, marchand de lingerie, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte à la date de ce jour.

M. Lambert, a été nommé juge-commissaire de cette faillite, et M. Kernis, expert comptable à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait. Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (264)

A VENDRE MAISON ET JARDIN,

Situés rue du Plessis-Mornay et montée du Fort.

S'adresser à M. MILLERAND, propriétaire, qui l'habite, ou à M. VAILLIER, huissier. (136)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre.

Occupées l'une par M^{me} Baudry, l'autre par M. Audusson.

S'adresser à M. PINEAU, receveur municipal, ou à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance immédiatement.

UN JARDIN

En plein rapport, parfaitement affruié.

Situé sur les Ponts, façade de 17 mètres sur la rue du Roi-René; il y aurait peu de dépense à faire pour construire, toutes les fondations étant faites; sortie et petite maison y attenant rue du Petit-Pré; paiement au gré de l'acquéreur.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, rue Beaurepaire, chargé de la vente.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Les bâtiments de la ferme de la Sage-tterie, avec caves et jardins; Le tout situé dans le bourg de Saint-Florent.

A LOUER

Présentement

L'ANCIENNE VERRERIE DE SAINT-FLORENT.

Avec maison de maître et caves propres au commerce.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1868,

UNE FERME

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Nommée la Cancherie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. de LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent. (248)

Etude de M^e BABIN, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

En totalité ou par lots,

FONDS ET SUPERFICIE

D'UN BOIS-TAILLIS,

Dit le bois du Château,

Sis en la commune de Trémont,

Porté au plan cadastral, sous le numéro 1006, section A, pour une contenance de 15 hectares 84 ares.

Ce bois se trouve à la proximité d'un chemin vicinal et non loin de la route impériale de Saumur à Vihiers.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M^e BABIN, notaire. (244)

A VENDRE

BONS, COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

A VENDRE

JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclos de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

A VENDRE

OU A AFFERMER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écuries, remises et autres servitudes, et un jardin bien affruié y attenant, d'une contenance de 75 ares.

Le tout situé à 16 kilomètres de Saumur, près la gare de Varennes.

S'adresser rue Traversière, 5, Saumur. (258)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le jeudi 11 juin 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez les D^{ns} Jeanneau, rentiers à Saumur, rue Royale, n^o 48, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers leur appartenant.

Il sera vendu :

Lits, conettes, matelas, couvertures, rideaux, linge, fauteuils, chaises, tables rondes, tables de nuit, etc., glaces, pendule antique, lit *idem*, chaudrons, batterie de cuisine, bois à brûler, bouteilles vides et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES

Le dimanche 14 juin 1868, à deux heures, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans les anciennes écuries de l'École, rue Beaurepaire, à Saumur, appartenant aujourd'hui à M. Combier, à la vente publique de 30 bat flancs, crèches, rateaux, poteaux, séparations, etc., etc., en totalité ou en détail.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CEDER

Pour cause de santé,

Une étude d'huissier à Angers.

S'adresser à M. BOURBON, avocat-consultant, 2, rue du Quinconce, à Angers. (260)

A CEDER

UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires, Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n^o 6, à Saumur.

S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON,

Grand'Rue.

S'adresser à M^{me} LELONG. (267)

A LOUER

Présentement,

SECOND ETAGE, comprenant

sept pièces, rue Beaurepaire.

S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre remboursement). S'adresser à l'inventeur: GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Rue Saint Jean, n^o 54, à Saumur.

MAGASIN DE TAPISSERIE et vente de meubles.

M. KAPP, ayant travaillé depuis six ans comme 1^{er} ouvrier tapissier, chez M. Voisine, marchand de meubles à Saumur, vient de s'établir avec M. Pérare, son beau frère.

Ils ouvriront leur magasin dans les premiers jours de juin, rue Saint-Jean, 54. (256)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 JUIN.			BOURSE DU 8 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 75	» 30	» »	70 60	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	100 40	» 15	» »	100 50	» 10	» »
Obligations du Trésor.	485	» »	» »	485	» »	» »
Banque de France.	3165	» 5	» »	3170	» 5	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1535	» 10	» »	1535	» 17 50	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	461 25	» »	» »
Crédit Agricole	660	» »	» »	658 75	» »	1 25
Crédit industriel	635	» »	1 25	640	» 5	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	309	» 2 50	» »	292 50	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	740	» 15	» »	730	» »	10
Orléans (estampillé)	883 75	» 3 75	» »	880	» »	3 75
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1215	» »	» »	1218 75	» 3 75	» »
Est.	550	» »	» »	550	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	930	» 2 50	» »	932 50	» 2 50	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	592 50	» 2 50	» »	592 50	» »	» »
Ouest	563 75	» »	» »	560	» »	3 75
C ^e Parisienne du Gaz	1505	» 2 50	» »	1502 50	» »	2 50
Canal de Suez	425	» »	» »	435	» 10	» »
Transatlantiques	407 50	» 2 50	» »	415	» 7 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	52 85	» »	15	53 60	» »	35
Autrichiens	555	» »	» »	557 50	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	377 50	» »	2 50	377 50	» »	» »
Victor-Emmanuel	46	» »	1	46	» »	» »
Romains	43	» »	» »	43	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	317 50	» 3 75	» »	315	» »	» »
Saragosse	» »	» »	» »	80	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	66 25	» 1 75	» »	67	» 75	» »
Compagnie immobilière.	144	» 3 75	» »	140	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord	334 50	» »	» »	335	» »	» »
Orléans	326 50	» »	» »	327 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	335	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest	324	» »	» »	324 50	» »	» »
Midi	324	» »	» »	323 75	» »	» »
Est.	320	» »	» »	320 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.